



CHRISTOPHE BORTELS

Les personnes internées peuvent faire l'objet d'un placement dans un établissement de défense sociale, comme Les Marronniers, à Tournai.

## “Ici, nous sommes considérés comme des fous”

C'est la tâche la plus noire du tableau de l'internement: l'incarcération de personnes avec un trouble mental. Dans ses recommandations, Unia va droit au but: il faut bannir la prison comme lieu de séjour des personnes internées. En raison du manque de dispositifs de soins pour ce type de public, la tendance est pourtant d'augmenter le nombre de places dédiées aux internés dans le circuit carcéral.

Si, dans les conditions actuelles, le système pénitentiaire fracture déjà le parcours de détenus ordinaires, il broie littéralement ceux qui devraient d'abord être soignés en raison de leur fragilité psychique. “Renforcer le soin ne permettra en aucun cas de légitimer la présence de personnes internées en ces lieux”, appuie Unia.

### “Quelque chose de brisé à l'intérieur”

“L'enfermement en prison ne favorise pas le lien: il y a quelque chose de brisé à l'intérieur. J'ai du mal à récupérer. Depuis, je ne supporte plus de voir des gens”, exprime cet interné qui a été définitivement libéré. “Quand je suis arrivé, j'ai été mis à l'isolement pendant deux jours. J'ai eu beaucoup de mal à gérer la solitude”, dit en écho, cette personne internée dans une prison.

Le passage par la case prison fait partie intégrante du parcours d'internement pour une majorité de personnes concernées, notamment quand elles font l'objet d'une détention préventive après un passage à l'acte. La loi met des balises claires: c'est autorisé avant la première audience devant la chambre de protection sociale (CPS, qui prennent les décisions relatives à la manière dont la mesure d'internement, décidée par un tribunal, sera exécutée) et pendant une période limitée.

### Légalement interdit

Précision importante: les personnes internées ne font pas toutes l'objet d'un placement. En juin 2023, environ la moitié des internés bénéficiaient d'une libération à l'essai – une modalité d'exécution de la mesure – en étant prises en charge dans le secteur “classique” du soin (en résidentiel ou en ambulatoire).

Où sont enfermés ceux qui sont considérés comme trop dangereux pour rester libres? D'un point de vue juridique, les chambres de protection sociale ne peuvent pas placer les personnes internées dans les annexes psychiatriques des prisons. C'est légalement interdit. Elles ne peuvent envoyer les intéressés que dans des sections/établissements de

défense sociale (à Anvers, Gand, Bruges (pour les femmes), Merksplas, Namur, Paifve, Turnhout et, pour les femmes, Bruges), dans les centres de psychiatrie légale (à Gand et Anvers) ou dans les hôpitaux avec lesquels un accord a été conclu pour l'accueil de ce type de public.

### En attendant qu'une place se libère...

Mais dans les faits, la loi n'est pas respectée. En juin 2023, selon les chiffres de la Direction générale des établissements pénitentiaires communiqués à Unia, 523 personnes internées ayant fait l'objet d'un placement résidaient dans le circuit carcéral. En toute illégalité, donc. Cela arrive souvent dans l'attente qu'une place se libère dans le lieu désigné par la CPS. Le rapport du centre indépendant relève que la détresse psychologique qui en découle est accentuée par le fait que les internés n'y reçoivent pas les soins requis, qu'ils y sont parfois stigmatisés tout en ignorant l'issue de leur incarcération. “Les personnes dont la maladie psychiatrique est attestée sont ensuite enfermées dans un endroit où les choses empireront”, témoigne un intéressé. “Ici, nous sommes considérés comme des fous. Nous devons marcher séparément des autres détenus”, décrit un autre.

An. H.

En toute illégalité,  
523 personnes  
internées faisant  
l'objet d'un  
placement résident  
dans le circuit  
carcéral. Faute  
de place dans  
le lieu désigné.